

Rapport du Président

Commission permanente
du vendredi 5 juillet 2024
N° CP-2024-6-12-1
N° applicatif 9657

12^{ème} Commission
Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Direction
Direction aménagement, contractualisation,
ingénierie

Service consulté

PROPOSITION D'AVIS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME ARRÊTÉ DE LA COMMUNE DE HUNAWIHR

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace suit l'élaboration et la révision des plans locaux d'urbanisme sur son territoire, au titre de sa mission de Personne publique associée (PPA) aux documents d'urbanisme.

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'adopter le projet d'avis favorable de la Collectivité européenne d'Alsace sur le projet de PLU arrêté de la commune de HUNAWIHR avec une liste d'observations.

Après analyse des projets de plans locaux d'urbanisme arrêtés qui ont été transmis à la Collectivité européenne d'Alsace, il est proposé d'émettre un avis favorable au projet de plan local d'urbanisme arrêté de la commune de HUNAWIHR, dont les orientations s'inscrivent pour l'ensemble en cohérence avec les enjeux de la Collectivité européenne d'Alsace.

Cet avis favorable est assorti d'observations dont la liste figure en annexe.

Les documents sont disponibles à l'attention des personnes intéressées auprès de la DGA Attractivité / Direction de l'Aménagement, Contractualisation et Ingénierie.

Le projet de PLU de la commune de HUNAWIHR a été présenté aux membres des Commissions territoriales de Centre Alsace le 24 juin 2024 et a recueilli un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.